



**NIORT**

I N F O R M A T I O N   A   L A   P R E S S E

## *Aménagement du bas de la rue d'Antes*

**Le bas de la rue d'Antes va être réaménagé afin de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes. Les travaux sont programmés du 15 avril au 15 juillet 2013.**

Itinéraire routier très fréquenté, la rue d'Antes est également empruntée par de nombreux cyclistes et piétons. Sur le tronçon compris entre les locaux du Syndicat des eaux du Vivier et le pont du Lambon, la chaussée est étroite, dépourvue de trottoir, bordée de talus ou de murets.

Pour sécuriser les déplacements des vélos et des piétons, le conseil de quartier Nord a d'abord demandé la création d'un cheminement doux dans le boisement. Dès 2010, un groupe de travail, composé de conseillers de quartier, d'élus, de techniciens de la Ville de Niort, de riverains, de représentants du Syndicat des eaux du Vivier et de l'entreprise AOCM-Menuiserie, s'est constitué. Le projet de réaménagement qui a été mis au point concerne l'ensemble du tronçon.

- Sur la parcelle qui fait face aux locaux du Syndicat des eaux du Vivier jusqu'à celle qui fait face au boisement, un cheminement pour les piétons et les cyclistes sera créé en haut de talus. Sa largeur sera de 3 mètres. Son revêtement sera en calcaire naturel.
- La traversée piétonne sera aménagée à hauteur du boisement. Des plateaux successifs de 8 %, suivis de paliers horizontaux respectant les normes d'accessibilité, seront installés dans la remontée vers le taillis, afin de rattraper le niveau du terrain naturel. La chaussée sera, à cet endroit, réduite à une voie et

surélevée. Les véhicules y circuleront par alternat, avec priorité pour le sens sortant (du centre ville vers Surimeau).

- Un sentier sera créé dans la parcelle boisée. Le cheminement ondulera entre les arbres en suivant l'usage actuel créé par les piétons. Le boisement sera aménagé en espace de repos. Des bancs et des tables de pique-nique seront installés.
- Les réseaux EDF, Télécom et éclairage public seront effacés depuis l'entrée du Syndicat des eaux du Vivier jusqu'à la menuiserie. Le réseau d'éclairage public sera déplacé de l'autre côté de la voie. Les candélabres seront positionnés en haut de talus, de façon à éclairer la chaussée et le cheminement.
- Sur la chaussée, la pente sera conservée. Les eaux de ruissellement continueront de s'évacuer dans le caniveau béton.



***Traversée piétonne à hauteur du boisement.***

Coût de ce réaménagement : 180 000 euros. La Ville de Niort a alloué à ces travaux une enveloppe de 150 000 euros. Les 30 000 euros restants seront financés sur le budget du conseil de quartier Nord.

Les travaux se dérouleront du 15 avril au 15 juillet 2013. Le tronçon concerné sera fermé à la circulation du 15 avril au 15 juin 2013. Le trafic sera dévié par la rocade, les rues Maréchal-Leclerc et de Cholette.